

FORMULAIRE 27

AVIS DE CHANGEMENT IMPORTANT EN VERTU DE L'ARTICLE 75(2) DE LA LOI INTITULÉE

Loi sur les valeurs mobilières

1. **Émetteur assujéti :**

La dénomination sociale complète et l'adresse du bureau principal au Canada de l'émetteur assujéti est : Les Compagnies Loblaw Limitée (la «société»), 22 St. Clair Avenue East, bureau 1500, Toronto (Ontario) M4T 2S8. Tout document doit être envoyé à l'attention du vice-président principal et chef du contentieux.

2. **Date du changement important :**

La date du changement important est le 1^{er} mai 2003.

3. **Communiqué de presse :**

Un communiqué de presse, dont copie est jointe, relatif au changement important a été publié le 1^{er} mai 2003.

4. **Résumé du changement important :**

La société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé la reconduction de la facilité sous forme de billets à moyen terme pour une tranche supplémentaire maximale de 1 milliard de dollars.

5. **Description intégrale du changement important :**

Le 1^{er} mai 2003, la société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé la reconduction de la facilité sous forme de billets à moyen terme pour une tranche supplémentaire maximale de 1 milliard de dollars et qu'un prospectus provisoire serait déposé auprès des organismes de réglementation le même jour. Les billets de ce programme pourraient être émis au cours des vingt-cinq prochains mois. Les billets seraient offerts à l'occasion en coupures de plus de 5 000,00 \$ par l'entremise de courtier choisis.

6. **Conformité à l'article 75(3) de la Loi :**

Le présent avis n'est pas déposé de façon confidentielle.

7. **Renseignements omis :**

Aucun fait important qui doit par ailleurs être divulgué dans le présent avis n'a été omis pour le motif qu'il devrait rester confidentiel.

8. **Membre de la haute direction :**

Tout suivi nécessaire par la commission des valeurs applicable devrait être adressé à l'attention de M. Robert A. Balcom au (416) 922-8500.

9. **Déclaration du membre de la haute direction:**

Le texte qui précède présente avec exactitude le changement important auquel il est fait référence dans les présentes.

Fait à Toronto (Ontario) en ce 8^e jour de mai 2003.

Signé : «Robert A. Balcom»
Robert A. Balcom
Vice-président principal,
Chef du contentieux